

2024-03-001

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 14
Votants : 19
Excusés : 01
Absents : 03
Exclus : /

Date de la convocation :

11/03/2024

Date de l'affichage :

11/03/2024

OBJET :

**Approbation du compte rendu
de la réunion du Conseil
Municipal du 18-12-2023**

Vote :

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

Séance du 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de M. SERNIGUET Hervé

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA
SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEUET,
H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ,
P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS,
S. IVANEC, P. PAULY

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEUET, H.
DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE
ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S
REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine
LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du
Conseil Municipal du 18-12-2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE et APPROUVE le procès-verbal relatif à la séance du Conseil
Municipal du 18-12-2023

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdit

Le Maire,
H. SERNIGUET



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LASSERRE-PRADERE**

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 17

Votants : 18

Excusés : 00

Absents : 05

Exclus : /

Date de la convocation :

11/12/2023

Date de l'affichage :

11/12/2023

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

Présents (17) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEU, S REYNARD, H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ, H. DEMBLANS, P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS, S.IVANEC, arrivé de P PAULY, J. DUPONT à partir de la délibération n°2,

Procurations (1) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEU,

Excusé(e)(s) (0)

Absent(e)(s) (5) N. DUBARRY, M. MOREAU, M. IMELHAINE, M. ANSCIEAU, M. GOUNOT,

Sarah REYNARD a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

1 –Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 09-10-2023

Le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 09-10-2023.

DÉBAT

H. SERNIGUET : y a-t-il des modifications ou observations à apporter, sans réponse, je mets aux voix : Abstention ? vote contre ? refus de vote ? Je vous remercie

VOTE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE et APPROUVE le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 09-10-2023

2 – CCGOT : Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'intégration de la commune de Fontenilles et l'établissement du montant de l'attribution de compensation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à l'intégration de la commune de Fontenilles et l'établissement du montant de l'attribution de compensation,

Exposé des motifs

Par délibération du 29 avril 2021, le Conseil Communautaire a créé la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT), et actualisé sa composition par délibération du 10 juillet 2023. Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes membres et EPCI.

Suite à l'adhésion de la commune de Fontenilles, une évaluation des charges transférées a été réalisée et approuvée le 30 novembre dernier par la CLECT.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Président de la CLECT a transmis ce rapport aux communes du Grand Ouest Toulousain. Suite à cette transmission, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai maximum de trois mois pour approuver ce rapport.

DEBAT

H. SERNIGUET demande s'il y a des questions ?

S. BOSSART-DUDOUEUET : de combien est l'attribution de compensation ?

C. TAUZIN : En 2023 la compensation qui sera versée à Fontenille est de 77000 € c'est proratisé par rapport à leur arrivée au premier 1 avril 2023 et à partir de 2024 elle sera de 110700 €.

VOTE

par 16 voix Pour : SERNIGUET, DE ALMEIDA SOARES, TAUZIN, GOMEZ, ANSCIEAU , BOETCH, , PINEL, GRIFFOIN, GIACOMONI-VIEU, DUPONT, REYNARD, TAUZIN, GOMEZ, LAGRASSE, DUCHENNE-MURALLAZ, PAULY

par 1 Abstention : BOSSART-DUDOUEUET (2),

par 0 Contre :

Décide :

Article 1 : D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à l'intégration de la commune de Fontenilles et l'établissement du montant de l'attribution de compensation.

Article 2 : DE TRANSMETTRE cette délibération au Président de la CLECT et de la Communauté de Communes.

3 – CCGOT : Approbation du pacte financier et fiscal du Grand Ouest Toulousain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L.5211-28 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies-C,

Vu la délibération n° 2023_255 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 portant approbation du pacte financier et fiscal,

Vu le pacte financier et fiscal du Grand Ouest Toulousain,

Exposé des motifs :

Par délibération du 30 novembre dernier, la Communauté de Communes a approuvé son pacte financier et fiscal. Ce document est un instrument privilégié pour traduire financièrement les priorités stratégiques du territoire et la solidarité intercommunale. C'est un outil qui lie les communes et leur intercommunalité sur le plan politique et permet de traduire les principales orientations en matière d'engagements financiers, de projets et de solidarité.

En dressant l'état des lieux des relations financières entre la communauté de communes et ses communes membres, il permet notamment de donner les principes qui régissent ces relations et de les décliner en règles tout en laissant de la souplesse dans leur mise en œuvre.

De ce fait, du fait de la transparence et l'objectivité qu'il permet, il renforce l'identité communautaire et contribue au bon fonctionnement du Grand Ouest Toulousain et de ses communes.

Aussi, bien que la communauté de communes n'y soit pas tenue, il est apparu pertinent d'établir un Pacte Fiscal et Financier entre la communauté de communes et ses communes membres.

Le pacte financier et fiscal du Grand Ouest Toulousain a été construit pour répondre à quatre objectifs

1. Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire autour des 3 axes élaborés actés en début de mandat et notamment son action en faveur de la transition écologique
2. Assurer à la communauté de communes les moyens d'assumer ses compétences
3. Clarifier les relations financières et fiscales entre la communauté et ses communes membres
4. Elaborer un accord-cadre sur des principes de solidarité et d'équilibres financiers et fiscaux.

Son plan de neuf actions s'organise autour des trois axes suivants :

- Piloter les ressources à la communauté de communes afin de lui assurer les compétences transférées et sa politique d'investissement
- Utiliser la fiscalité comme outil de politique publique en faveur de la transition écologique
- Soutenir les actions communales s'intégrant dans un schéma communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce pacte financier et fiscal.

DÉBAT

H. SERNIGUET demande s'il y a des questions ?

C. DUMAS : Ça peut fonctionner pour le SIVOM ?

C.TAUZIN : Ça marche pour tous

H. SERNIGUET : L'argent qu'apporte la communauté de commune est comme un prêt

C.TAUZIN : Non ce n'est pas un prêt,

P. PAULY : La CCGOT est comme la commune, ils vont récupérer l'argent en taxant les administrés.

C. DUMAS : C'est comme le département

S. REYNARD : J'avais justement la question de qu'est-ce que c'était le fonds de concours et du coup le calendrier de quand il faut déposer des dossiers.

C.TAUZIN : Ce n'est pas encore décidé et du coup il parle aussi dans le document du plan climat air énergie et du schéma directeur des pistes cyclables.

Demain, je vais à la réunion, je l'ai dit tout à l'heure, pour les pistes cyclables. Il fallait lire le document envoyé lors du dernier conseil.

VOTE

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : APPROUVE le pacte financier et fiscal du Grand Ouest Toulousain ci annexé.

Article 2 : DIT que cette délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et au Grand Ouest Toulousain.

4 – SDEHG : Rénovation routier EP Programme 2026 ++

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 102 points lumineux selon le plan en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public « ++ ».

- Dépose de 102 luminaires de type 100 et 150 Watts SHP
- Fourniture et pose de 102 appareils d'éclairage public fonctionnel standard pouvant être installé à des hauteurs allant de 5 mètres à 10 mètres environ.

Couleur gris clair sablé (RAL 7012)

Possibilité de montage latéral sommital pour des diamètres allant 32 à Ø76mm (réducteurs d'adaptation à prévoir)

Puissance objectif 30 Watts max

Pas d'abaissement de puissance car la commune procède à de la coupure de nuit de 00h à 06h mais avec driver compatible DALI ou Bluetooth

Température de couleur 3000 k

Indice de rendu des couleurs > 70

Photométrie asymétrie routière polyvalente

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10%. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	6 218€/an
Factures d'électricité	8 393€/an	1 336€/an
Total des dépenses	8 393€/an	7 554€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

A l'issue des premières commandes relatives à ce programme, le SDEHG a obtenu des prix particulièrement compétitifs pour la fourniture et pose des appareils d'éclairage public.

Lors de sa réunion du 21 juillet dernier, le Bureau du SDEHG a donc décidé de faire bénéficier les communes des gains obtenus sur ces prix.

De ce fait, l'annuité théorique de 6 131 € sera limitée à 4 205 €, conduisant à une économie de 33% sur les dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés aux lieux des 10% annoncés.

DÉBAT

H. SERNIGUET demande s'il y a des questions ?

V. PINEL : Investissement sur combien ?

V. DE ALMEIDA : 12 ans

C. DUMAS : Après ce projet ce sera fini ?

V. DE ALMEIDA : Non, il en reste une centaine

H. SERNIGUET : Au début il y avait 80 % d'aide

V. DE ALMEIDA : Là on passe à 50 % mais il y a plus de point

S. BOSSART-DUDOUEUET : taux d'emprunt ?

V. DE ALMEIDA : c'est le SDEHG qui fait l'emprunt

VOTE

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

5 – DM n°4 : Travaux en régie 2023

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de constater la réalisation comptable des travaux en régie sur l'année 2023 :

FONCTIONNEMENT RECETTES :**TITRES**

722/042 Travaux en régie	: 7 997.39
Total	: 7 997.39 €

INVESTISSEMENT DEPENSES**MANDATS**

21311/040 Hôtel de ville	: 847,41
2112/040 Terrain de voirie	: 4 800,52
2135/040 Aménagement constructions	: 2 329 ,46
	: 7 997.39 €

DÉBAT

H. SERNIGUET demande s'il y a des questions ? Pas de questions ? je mets aux voix

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le virement de crédits ci-dessus concernant le Budget Primitif communal 2023 en section Fonctionnement et Investissement.

6 – Ouverture des crédits avant le BP 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT, relatives aux dépenses d'investissement, qui stipule que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant des crédits ouverts en dépenses investissement hors remboursement des emprunts en 2023, s'élève à : 843 293,03 €TTC

Il est proposé d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits sur l'exercice 2024 comme suit :

° compte 2112 : Voirie du GEX	: 100 000,00 €
° compte 21311: Eglise / Bureau Mairie	: 80 000,00 €
° compte 2135 : Aménagement Bâtiments communaux	: 20 000,00 €
° compte 2156: Matériel et outillage incendie	: 10 000.00€
Soit un total de 210 000,00 € sur un montant autorisé de 210 823,26 €	

DÉBAT

H. SERNIGUET : demande s'il y a des questions ? Pas de questions ? je mets aux voix

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M le Maire à engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget 2024 les crédits investissement énoncés ci-dessus,

DECIDE d'inscrire les crédits utilisés correspondant au budget primitif de l'exercice 2024

DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°2023-001 : Avenant à la Convention de mise à disposition gratuite de salles communales par la commune de Lasserre-Pradère au profit du centre social « Vallée de la Save » : ayant pour objet de rajouter la mise à disposition gratuite de la salle du CCAS.

DECISION N°2023-002 : Tarification pour occupation du domaine public par commerce ambulant : 300 euros par an les 6 premiers mois gratuits pour 1 an renouvelable 2 fois tacitement (MISTER FISHY M Simon QUEMARD)

DECISION N°2023-003 : Réalisation du contrat de Prêt : Investissement public d'un montant de 300 000€ auprès de la caisse des Dépôts et consignations pour le financement des travaux de voirie rue du Gex

QUESTIONS DIVERSES

H. SERNIGUET : Ordre du jour épuisé, mais la séance n'est pas levée

H. SERNIGUET : je vais faire un point sur l'église concernant les travaux.

J'ai signé les devis en présence de l'architecte et des entreprises.

Les travaux engagés pour la première tranche c'est l'entreprise Latapie charpente, elle va s'occuper de la descente d'eau pluviale, la zinguerie, le plancher au-dessus de l'entrée.

Concernant le contrôle de la toiture, il n'y a pas de gros dégâts, elle avait déjà été contrôlée mais bon ils vont resuivre toute la toiture, ils ont dit un nettoyage des tuiles avec un passage de l'anti mousse et fournitures et poses de faitage, bâties en tuile canal.

Subventions accordées : DETR 40%, Conseil Départemental 30%, 5 000 € sauvegarde de l'art Français et Fondation du Patrimoine, à voir après réalisation des travaux.

Commission RH :

S. BOSSART-DUDOUET : Départ à la retraite de Françoise au 1^{er} juillet qui nous amène vers une réflexion par rapport aux horaires d'ouverture de la Mairie, de manière à unifier les horaires des agents, quant à la formation du nouvel agent et réduire une amplitude très importante.

Nouveaux horaires de la Mairie : Fermeture le lundi matin et mardi après-midi et pour le reste
9H00-12H00 – 14H00-17H00

Recrutement : une vingtaine de CV – 5 intéressants – 2 n'ont jamais répondu

Le 12/12/2023 : 3 entretiens d'embauche

2 profils intéressants

La personne retenue est Julie Bernard. Début du contrat 15 janvier 2024

Divers :

S. REYNARD : - Une opération de Broyage des sapins de Noël est organisée conjointement entre la mairie et le service Biodéchets & compostage du GOT.

Les habitants pourront déposer leurs sapins entre le 6 et le 26 janvier. Les agents du GOT viendront ensuite les broyer et les copeaux de bois seront récupérés par les jardins partagés d'en plume.

Le lieu de dépôt des sapins est en cours de définition (il devrait être proche des tennis et des jardins partagés).

- 3 composteurs collectifs vont être installés sur la commune (1 aux jardins partagés d'en plume, 1 au sein de l'école élémentaire / SIVOM, 1 dans le centre bourg vers l'église)

Ces composteurs seront gérés en binôme par 1 agent municipal et 1 habitant référent qui recevront une formation d'une journée en 2024 pour être référent "composteur".

Les référents pour le SIVOM et les jardins partagés ont été trouvés, il manque celui pour le composteur du centre bourg.

(N'hésitez pas à contacter Sarah Reynard si vous connaissez une personne qui pourrait être intéressée.)

- Le CAUE31 va accompagner la mairie et le SIVOM dans un projet de végétalisation des cours d'écoles (maternelle et élémentaire). La 1ère réunion de lancement et de présentation de l'accompagnement du CAUE31 a eu lieu le 12/12/23 en présence du directeur de l'école élémentaire, de la directrice de l'école maternelle, d'un représentant des parents d'élèves, d'un représentant des animateurs, de Valérie Pinel représentant le SIVOM et 1ère adjointe de Lasserre Pradère, de Sarah Reynard représentant la mairie de Lasserre Pradère. Les enfants de l'école élémentaire vont être associés à la démarche lors d'ateliers animés par le CAUE31 au cours du 1er semestre 2024.

- Une association "rallumons l'étoile" promeut le RER toulousain et les mairies le souhaitant peuvent adhérer à cette association pour l'aider dans ses actions de promotion du train (notamment augmentation de la fréquence des trains sur la ligne Toulouse-Isle Jourdain). La mairie de Mérenvielle et le GOT ont déjà adhéré. Sarah Reynard va contacter l'association pour connaître les conditions d'adhésion et les présentera lors du prochain conseil, en effet la gare de Mérenvielle est importante pour les habitants de Lasserre Pradère.

H. SERNIGUET : il faut rédiger pour le 1er janvier le Plan Communal de Sauvegarde.

Magali Vieu, Hélène Demblans et Sébastien Ivanec proposent leur aide pour rédiger le document à partir notamment des documents qui existaient sur les communes de Lasserre et de Pradère.

V. PINEL : Une journée du festival 31 notes d'été se déroulera sur la commune de Lasserre Pradère en Aout 2024. La mairie est en lien avec le foyer rural pour l'organisation de cet évènement. Sarah Reynard précise que le foyer rural organise déjà en été le vide grenier (mi-juillet) et la fête locale (fin août) et que août est une période de vacances où il y a moins de bénévoles disponibles. Cela reste une très belle nouvelle pour la mairie et le foyer rural qui sont heureux de co-organiser cet évènement ensemble.

Notes post conseil : Le réseau de la mairie / les conseillers municipaux présents / des habitants motivés pourraient aussi être associés à l'organisation de cet évènement en support du foyer rural.

V. GOMEZ : Le marché de plein vent du mardi 19/12 aura une "teinte de marché de Noël" avec de nouveaux commerçants pour la soirée (bijoux, bières La Kanette, vente de crêpes, de gaufres...), les écuries d'en Cayla proposeront des promenades en poney aux enfants.

M-J LAGRASSE : Il y a une centenaire sur la commune. Mme Suzanne Lemaire a fêté ses 100 ans le 5 décembre dernier. Le maire et plusieurs conseillers municipaux se sont rendus à son domicile ce jour-là et un article a été publiée dans la dépêche.

Fin de la réunion 21h00

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LASSERRE-PRADERE

2024-03-002

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Votants : 19

Excusés : 01

Absents : 03

Exclus : /

Séance du 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

Date de la convocation :

11/03/2024

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEU, H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ, P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS, S. IVANEC, P. PAULY

Date de l'affichage :

11/03/2024

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEU, H. DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

OBJET :

**Approbation du Compte de
Gestion 2023 Commune**

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Le Maire informe l'assemblée, que le Compte de gestion 2023 transmis par le comptable du Trésor Public de Grenade, est en tout point conforme aux résultats du Compte Administratif 2023 de la commune.

En conséquence, il est nécessaire de l'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion 2023

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdit

Au registre figurent les signatures des membres présents

Vote :

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Le Maire,
H. SERNIGUET



2024-03-003

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 13

Votants : 17

Excusés : 01

Absents : 03

Exclus : /

Date de la convocation :

11/03/2024

Date de l'affichage :

11/03/2024

OBJET :

**Vote du Compte Administratif
2023**

VOTANTS : 17
(le maire absent au vote)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance du 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEU, H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ, P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS, S. IVANEC, P. PAULY

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEU, H. DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S. REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2023 et fournit les explications, par chapitres, nécessaires à sa bonne compréhension. A l'issue de cette présentation, le Maire transmet la présidence à la première adjointe (dans l'ordre du tableau) afin qu'elle procède au vote en son absence.

Section fonctionnement :

Recettes :

Ch 013 atténuation des charges	: 2 636,38 €
Ch 70 Produits de services	: 6 701,38 €
Ch 73 Impôts et taxes	: 884 624,90 €
Ch 74 Dotations et participations	: 297 975,25 €
Ch 75 Autres produits de gestion courante	: 13 947,94 €
Ch 77 Produits exceptionnels	: 60,00 €
Ch 042 Opérations d'ordre	: 7 997,39 €
Ch 002 Excédent reporté 2022	: 273 278,10 €

Récapitulatif :

- réalisations de l'exercice :	1 213 943,20 €
- report de l'exercice 2022 :	273 278,10 €
- Total des recettes :	1 487 221,34 €

Voté à l'unanimité

Dépenses :

Ch 011 Charges à caractère général	: 146 934,19 €
Ch 012 Charges de personnel	: 208 495,83 €
Ch 65 Charges de gestion courante	: 756 917,58 €
Ch 66 Charges financières	: 5 483,65 €

Récapitulatif :

- réalisations de l'exercice : 1 117 831,25 €
 - Total des dépenses : 1 117 831,25 €
- Voté à l'unanimité

Section investissement :Recettes :

Ch 10 Taxes	: 109 357,54 €
Ch 16 Dépôts et Cautionnements	: 250,00 €
Ch 4582	: 179 152,27 €
Ch 041 Opérations d'ordre	: 4 200,00 €
Ch 002 Excédent antérieur reporté 2020	: 154 181,27 €

Récapitulatif :

- réalisations de l'exercice : 292 959,81 €
 - restes à réaliser à reporter en 2024 : 94 967,16 €
 - Report de l'excédent antérieur : 154 181,27 €
 - Total des recettes réalisées : **447 141,08 €**
- Voté à l'unanimité

Dépenses :

Ch 16 Remboursement emprunts	: 22 838,63 €
Ch 20 Documents d'urbanisme	: 6 120,00 €
Ch 21 Travaux et investissement	: 71 103,24 €
Ch 041 Opérations d'ordre	: 7 997,39 €
Ch 4581	: 198 805,20 €
Ch 047 Opérations d'ordre	: 4 200,00 €

Récapitulatif :

- réalisations de l'exercice : 311 064,46 €
 - report de l'exercice antérieur : 0,00 €
 - restes à réaliser à reporter en 2024 : 49 952,97 €
 - Total des dépenses réalisées : **361 017,43 €**
- Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote et approuve le Compte Administratif 2023 à l'unanimité sauf le maire absent pour le vote

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Valérie PINEL, 1^{ère} adjointe



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : commune de LASSERRE-PRADERE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20007745100017

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE GRENADE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : LASSERRE PRADERE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	39
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	40
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	41
B9 - Etat du personnel	42
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	44
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	45
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	46
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	49
C2.1 - Situation des AP (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	51
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 666

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	666,17
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	723,86
3	Dépenses d'équipement brut / population	170,48
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	171,04
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	18,79 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,92 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,55 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,97 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 428 895,71	1 506 903,05	427 459,37 A1	505 466,71
Investissement	311 064,46	292 959,81 (2)	154 181,27 A2	136 076,62
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	1 117 831,25	1 213 943,24 (3)	273 278,10 A3	369 390,09

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	49 952,97	III + IV	94 967,16 B1	45 014,19
Investissement	I	49 952,97	III	94 967,16 B2	45 014,19
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	(6)
TOTAL	550 480,90
Investissement	181 090,81
Fonctionnement	369 390,09

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 49 952,97
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	12 727,94
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	914,23
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	36 310,80
458101	Opération sous mandat n°01	36 310,80
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 94 967,16
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	34 119,43
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	60 847,73
458201	Opération sous mandat n°01	60 847,73
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	1 117 831,25	1 213 943,24
	B	311 064,46	292 959,81

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	0,00	273 278,10
	D	0,00	154 181,27

+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 428 895,71	= G + H + I + J	1 934 362,42
---	------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

=

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	0,00	K	0,00
	F	49 952,97	L	94 967,16
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	49 952,97	= K + L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 117 831,25	= G + I + K	1 487 221,34
	Section d'investissement	= B + D + F	361 017,43	= H + J + L	542 108,24
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 478 848,68	= G + H + I + J + K + L	2 029 329,58

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT
II
B1
SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
 (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	6 120,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	71 103,24	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		77 223,24	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	109 357,54
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 838,63	250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		22 838,63	109 607,54
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	198 805,20	179 152,27
Total des réalisations réelles en investissement		298 867,07	288 759,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	7 997,39	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 200,00	4 200,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		12 197,39	4 200,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	311 064,46	II + IV	292 959,81
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	154 181,27
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	311 064,46	II + IV + VI + VII	447 141,08
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		136 076,62		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT
II
B2
SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	146 934,19	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	6 701,38
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	208 495,83	73 Impôts et taxes (sauf 731)	186 470,90
		731 Fiscalité locale	698 154,00
		74 Dotations et participations (1)	297 975,25
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	756 917,58	75 Autres produits de gestion courante (1)	13 947,94
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	2 636,38
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 112 347,60	Total recettes de gestion des services	1 205 885,85
66 Charges financières	5 483,65	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	60,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 117 831,25	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 205 945,85

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	7 997,39
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 7 997,39

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 117 831,25	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 213 943,24
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 273 278,10

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 117 831,25	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 487 221,34
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	369 390,09
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES
II
C1
MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 838,63	0,00	22 838,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 120,00	0,00	6 120,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	71 103,24	12 197,39	83 300,63
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	198 805,20	0,00	198 805,20
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		298 867,07	12 197,39	311 064,46

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté
0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	146 934,19		146 934,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	208 495,83		208 495,83
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	756 917,58	0,00	756 917,58
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	5 483,65	0,00	5 483,65
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 117 831,25	0,00	1 117 831,25

Pour information D 002 Résultat négatif reporté
0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

II

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	109 357,54	0,00	109 357,54
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250,00	0,00	250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	4 200,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	179 152,27	0,00	179 152,27
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'Investissement – Total		288 759,81	4 200,00	292 959,81

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	154 181,27
--	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	2 636,38		2 636,38
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 701,38		6 701,38
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		7 997,39	7 997,39
73	Impôts et taxes (sauf 731)	186 470,90		186 470,90
731	Fiscalité locale	698 154,00		698 154,00
74	Dotations et participations (8)	297 975,25		297 975,25
75	Autres produits de gestion courante(8)	13 947,94	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	60,00	0,00	60,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 205 945,85	7 997,39	1 213 943,24

Pour information R002 Résultat positif reporté	273 278,10
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations émis Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	419 698,94	311 064,46	49 952,97	58 681,51	0,00	311 064,46
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 847,94	6 120,00	12 727,94	0,00	0,00	6 120,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	344 350,28	0,00	0,00	344 350,28	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	510 456,58	71 103,24	914,23	438 439,11	0,00	71 103,24
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	873 654,80	77 223,24	13 642,17	782 789,39	0,00	77 223,24
10 Dotations, fonds divers et réserves	-809 003,00	0,00	0,00	-809 003,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 637,27	22 838,63	0,00	1 798,64		22 838,63
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	-784 365,73	22 838,63	0,00	-807 204,36	0,00	22 838,63
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	240 000,00	198 805,20	36 310,80	4 884,00	0,00	198 805,20
Total des dépenses réelles	329 289,07	298 867,07	49 952,97	-19 530,97	0,00	298 867,07
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	50 409,87	7 997,39		42 412,48		7 997,39
041 Opérations patrimoniales (6)	40 000,00	4 200,00		35 800,00		4 200,00
Total des dépenses d'ordre	90 409,87	12 197,39		78 212,48		12 197,39
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	419 698,94	311 064,46	49 952,97	58 681,51	0,00	311 064,46

(1) Dépenses engagées non mandataées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 031-200077451-20240319-3_CA_2023-DE



III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	265 517,67	292 959,81	94 967,16	-122 409,30
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 136)	64 000,00	0,00	34 119,43	29 880,57
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	-809 003,00	0,00	0,00	-809 003,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	-445 003,00	0,00	34 119,43	-479 122,43
10 Dotations, fonds divers et réserves	414 350,28	109 357,54	0,00	304 992,74
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	960,00	250,00	0,00	710,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	415 310,28	109 607,54	0,00	305 702,74
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	200 000,00	179 152,27	60 847,73	-40 000,00
Total des recettes réelles	170 307,28	288 759,81	94 967,16	-213 419,69
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	7 997,39			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	47 213,00	0,00		47 213,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	40 000,00	4 200,00		35 800,00
Total des recettes d'ordre	95 210,39	4 200,00		91 010,39
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	154 181,27			
Total des recettes d'investissement cumulées	419 698,94	447 141,08	94 967,16	-122 409,30

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III

A1

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	419 698,94	311 064,46	49 952,97	58 681,51	0,00	311 064,46
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 847,94	6 120,00	12 727,94	0,00	0,00	6 120,00
203 Frais d'études, recherche, développement	18 847,94	6 120,00	12 727,94	0,00	0,00	6 120,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	344 350,28	0,00	0,00	344 350,28	0,00	0,00
204182 Autres org pub - Bât. et installations	344 350,28	0,00	0,00	344 350,28	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	510 456,58	71 103,24	914,23	438 439,11	0,00	71 103,24
2112 Terrains de voirie	316 800,52	0,00	0,00	316 800,52	0,00	0,00
2118 Autres terrains	25 019,77	0,00	0,00	25 019,77	0,00	0,00
2131 Bâtiments publics	62 500,00	2 315,00	0,00	60 185,00	0,00	2 315,00
2135 Installations générales, agencements	69 432,63	64 934,42	914,23	3 583,98	0,00	64 934,42
2138 Autres constructions	29 053,66	0,00	0,00	29 053,66	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, outil. techniques	3 350,00	1 073,90	0,00	2 276,10	0,00	1 073,90
2184 Matériel de bureau et mobilier	4 300,00	2 779,92	0,00	1 520,08	0,00	2 779,92
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	873 654,80	77 223,24	13 642,17	782 789,39	0,00	77 223,24
10 Dotations, fonds divers et réserves	-809 003,00	0,00	0,00	-809 003,00		0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-809 003,00	0,00	0,00	-809 003,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	24 637,27	22 838,63	0,00	1 798,64		22 838,63
1641 Emprunts en euros	22 230,27	22 141,63	0,00	88,64		22 141,63
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 960,00	250,00	0,00	1 710,00		250,00
16878 Dettes - Autres organismes, particuliers	447,00	447,00	0,00	0,00		447,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	-784 365,73	22 838,63	0,00	-807 204,36	0,00	22 838,63
45... Opérations pour compte de tiers (5)	240 000,00	198 805,20	36 310,80	4 884,00	0,00	198 805,20
458101 Opération sous mandat n°01	240 000,00	198 805,20	36 310,80	4 884,00	0,00	198 805,20
Total des dépenses réelles	329 289,07	298 867,07	49 952,97	-19 530,97	0,00	298 867,07

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	50 409,87	7 997,39		42 412,48		7 997,39
Reprise sur autofinancement antérieur	47 213,00	0,00		47 213,00		0,00
198 Neutralisation des amortissements	47 213,00	0,00		47 213,00		0,00
Charges transférées (7)	3 196,87	7 997,39		-4 800,52		7 997,39
2131 Bâtiments publics	867,41	867,41		0,00		867,41
2135 Installations générales, agencements	2 329,46	4 800,52		-2 471,06		4 800,52
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	2 329,46		-2 329,46		2 329,46
041 Opérations patrimoniales (8)	40 000,00	4 200,00		35 800,00		4 200,00
204412 Sub nat org pub - Bât. et installations	40 000,00	0,00		40 000,00		0,00
2131 Bâtiments publics	0,00	4 200,00		-4 200,00		4 200,00
Total des dépenses d'ordre	90 409,87	12 197,39		78 212,48		12 197,39

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

		III
	III – ADOPTION DU CA	A2.3
	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA	
III	A3
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	265 517,67	292 959,81	94 967,16	-122 409,30
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	64 000,00	0,00	34 119,43	29 880,57
1323 Subv. non transf. Départements	64 000,00	0,00	34 119,43	29 880,57
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
1641 Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	-809 003,00	0,00	0,00	-809 003,00
204181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	-714 025,00	0,00	0,00	-714 025,00
204182 Autres org pub - Bât. et installations	-94 978,00	0,00	0,00	-94 978,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	-445 003,00	0,00	34 119,43	-479 122,43
10 Dotations, fonds divers et réserves	414 350,28	109 357,54	0,00	304 992,74
10222 FCTVA	20 000,00	12 208,67	0,00	7 791,33
10226 Taxe d'aménagement	50 000,00	97 148,87	0,00	-47 148,87
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	344 350,28	0,00	0,00	344 350,28
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	960,00	250,00	0,00	710,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	960,00	250,00	0,00	710,00
18 Cote de liaison : affectation (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	415 310,28	109 607,54	0,00	305 702,74
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	179 152,27	60 847,73	-40 000,00
Total des recettes réelles	170 307,28	288 759,81	94 967,16	-213 419,69
021 <i>Virerment de la section de fonctionnement</i>	7 997,39	0,00		
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	47 213,00	0,00		47 213,00
2804181 <i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	40 502,00	0,00		40 502,00
2804182 <i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	6 711,00	0,00		6 711,00
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	40 000,00	4 200,00		35 800,00
203 <i>Frais d'études, recherche, développement</i>	0,00	4 200,00		-4 200,00
458201 <i>Opération sous mandat.n°01</i>	40 000,00	0,00		40 000,00
Total des recettes d'ordre	95 210,39	4 200,00		91 010,39

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non litrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 502 828,48	1 117 831,25	0,00	0,00	384 997,23	0,00	1 117 831,25
011	Charges à caractère général (3)	212 626,00	148 934,19	0,00	0,00	65 691,81	0,00	146 934,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	288 680,00	208 495,83	0,00	0,00	60 184,17		208 495,83
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	871 198,99	756 917,58	0,00	0,00	114 281,41	0,00	756 917,58
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 352 504,99	1 112 347,60	0,00	0,00	240 157,39	0,00	1 112 347,60
66	Charges financières	47 113,10	5 483,65	0,00	0,00	41 629,45		5 483,65
67	Charges spécifiques (3)	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	95 113,10	5 483,65	0,00	0,00	89 629,45		5 483,65
	Total des dépenses réelles	1 447 618,09	1 117 831,25	0,00	0,00	329 786,84	0,00	1 117 831,25
023	Virement à la section d'investissement	7 997,39	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	47 213,00	0,00			47 213,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	55 210,39	0,00			55 210,39		0,00
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 502 828,48	1 117 831,25	0,00	0,00	384 997,23	0,00	1 117 831,25

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts -- réalisations -- RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 031-200077451-20240319-3_CA_2023-DE

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	1 229 550,38	1 213 943,24	0,00	0,00	15 607,14
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	2 636,38	0,00	0,00	7 363,62
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 580,00	6 701,38	0,00	0,00	878,62
73	Impôts et taxes (sauf 731)	155 872,99	186 470,90	0,00	0,00	-30 597,91
731	Fiscalité locale	693 946,00	698 154,00	0,00	0,00	-4 208,00
74	Dotations et participations (3)	292 226,00	297 975,25	0,00	0,00	-5 749,25
75	Autres produits de gestion courante (3)	13 315,00	13 947,94	0,00	0,00	-632,94
	Total des recettes de gestion des services	1 172 939,99	1 205 885,85	0,00	0,00	-32 945,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 400,00	60,00	0,00	0,00	1 340,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	1 400,00	60,00	0,00	0,00	1 340,00
	Total des recettes réelles	1 174 339,99	1 205 945,85	0,00	0,00	-31 605,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	55 210,39	7 997,39			47 213,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	55 210,39	7 997,39			47 213,00
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	273 278,10				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 502 828,48	1 487 221,34	0,00	0,00	15 607,14

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 502 828,48	1 117 831,25	0,00	0,00	384 997,23	0,00	1 117 831,25
011	Charges à caractère général (4)	212 626,00	146 934,19	0,00	0,00	65 691,81	0,00	146 934,19
60611	Eau et assainissement	3 000,00	1 890,65	0,00	0,00	1 109,35	0,00	1 890,65
60612	Énergie - Électricité	40 000,00	38 476,08	0,00	0,00	1 523,92	0,00	38 476,08
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	77,86	0,00	0,00	-77,86	0,00	77,86
60621	Combustibles	900,00	1 249,76	0,00	0,00	-349,76	0,00	1 249,76
60622	Carburants	4 000,00	2 953,99	0,00	0,00	1 046,01	0,00	2 953,99
60623	Alimentation	2 000,00	1 468,86	0,00	0,00	531,14	0,00	1 468,86
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 448,40	0,00	0,00	-448,40	0,00	1 448,40
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	2 689,26	0,00	0,00	2 310,74	0,00	2 689,26
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	2 422,41	0,00	0,00	577,59	0,00	2 422,41
60636	Vêtements de travail	600,00	547,20	0,00	0,00	52,80	0,00	547,20
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 220,48	0,00	0,00	279,52	0,00	1 220,48
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	9 095,77	0,00	0,00	904,23	0,00	9 095,77
613	Locations	9 576,00	7 182,00	0,00	0,00	2 394,00	0,00	7 182,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	2 553,95	0,00	0,00	2 446,05	0,00	2 553,95
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	1 664,51	0,00	0,00	1 835,49	0,00	1 664,51
615231	Entretien, réparations voiries	33 000,00	33 575,76	0,00	0,00	-575,76	0,00	33 575,76
61551	Entretien matériel roulant	1 750,00	2 553,83	0,00	0,00	-803,83	0,00	2 553,83
6156	Maintenance	3 000,00	3 438,57	0,00	0,00	-438,57	0,00	3 438,57
6161	Multirisques	7 400,00	7 355,60	0,00	0,00	44,40	0,00	7 355,60
618	Divers	1 000,00	135,20	0,00	0,00	864,80	0,00	135,20
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 650,00	2 301,54	0,00	0,00	348,46	0,00	2 301,54
625	Déplacements et missions	500,00	405,85	0,00	0,00	94,15	0,00	405,85
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 000,00	6 072,62	0,00	0,00	-1 072,62	0,00	6 072,62
627	Services bancaires et assimilés	0,00	180,00	0,00	0,00	-180,00	0,00	180,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 600,00	5 404,75	0,00	0,00	-804,75	0,00	5 404,75
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	15 000,00	7 241,29	0,00	0,00	7 758,71	0,00	7 241,29
6288	Autres services extérieurs	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 650,00	2 828,00	0,00	0,00	-178,00	0,00	2 828,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	268 690,00	208 495,83	0,00	0,00	60 194,17		208 495,83
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 550,00	3 202,13	0,00	0,00	347,87		3 202,13
6411	Personnel titulaire	135 500,00	128 344,86	0,00	0,00	7 155,14		128 344,86

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 031-200077451-20240319-3_CA_2023-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6413	Personnel non titulaire	10 000,00	8 964,15	0,00	0,00	1 035,85		8 964,15
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	71 780,00	65 016,75	0,00	0,00	6 763,25		65 016,75
6470	Autres charges sociales	2 850,00	2 967,94	0,00	0,00	-117,94		2 967,94
648	Autres charges de personnel	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	871 198,99	756 917,58	0,00	0,00	114 281,41		756 917,58
65311	Indemnités de fonction	50 000,00	46 992,48	0,00	0,00	3 007,52		46 992,48
65313	Cotisations de retraite	2 200,00	1 993,95	0,00	0,00	206,05		1 993,95
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 500,00	6 705,54	0,00	0,00	-205,54		6 705,54
65315	Formation	500,00	474,63	0,00	0,00	25,37		474,63
65316	Frais de représentation du maire	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00		0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	250,00	93,98	0,00	0,00	156,02		93,98
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	20,00	0,00	0,00	280,00		20,00
6553	Service d'incendie	15 605,15	15 605,15	0,00	0,00	0,00		15 605,15
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	724,97	0,00	0,00	-724,97		724,97
65568	Autres contributions	5 276,00	4 811,68	0,00	0,00	464,32		4 811,68
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	724 857,84	668 795,20	0,00	0,00	56 062,64		668 795,20
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 700,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00		5 700,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 352 504,99	1 112 347,60	0,00	0,00	240 157,39	0,00	1 112 347,60
66	Charges financières	47 113,10	5 483,65	0,00	0,00	41 629,45		5 483,65
66111	Intérêts réglés à échéance	5 691,77	5 483,65	0,00	0,00	208,12		5 483,65
6688	Autres	41 421,33	0,00	0,00	0,00	41 421,33		0,00
67	Charges spécifiques (4)	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	95 113,10	5 483,65	0,00	0,00	89 629,45		5 483,65
	Total des dépenses réelles	1 447 618,09	1 117 831,25	0,00	0,00	329 786,84	0,00	1 117 831,25
023	Virement à la section d'investissement	7 997,39						

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	47 213,00	0,00			47 213,00		0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	47 213,00	0,00			47 213,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		55 210,39	0,00			55 210,39		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	1 229 550,38	1 213 943,24	0,00	0,00	15 607,14
013	Atténuations de charges (4)	10 000,00	2 636,38	0,00	0,00	7 363,62
6419	Remboursements rémunérations personnel	7 000,00	2 636,38	0,00	0,00	4 363,62
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 580,00	6 701,38	0,00	0,00	878,62
70311	Concessions cimetières (produit net)	380,00	1 120,00	0,00	0,00	-740,00
7032	Stationnement et location voie publique	5 000,00	3 442,38	0,00	0,00	1 557,62
70688	Autres prestations de services	1 000,00	1 024,00	0,00	0,00	-24,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	440,00	440,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	650,00	675,00	0,00	0,00	-25,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	155 872,99	186 470,90	0,00	0,00	-30 597,91
73211	Attribution de compensation	0,00	105 872,99	0,00	0,00	-105 872,99
73212	Dotations de solidarité communautaire	105 872,99	0,00	0,00	0,00	105 872,99
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	50 000,00	80 597,91	0,00	0,00	-30 597,91
731	Fiscalité locale	693 946,00	698 154,00	0,00	0,00	-4 208,00
73111	Impôts directs locaux	693 946,00	698 154,00	0,00	0,00	-4 208,00
74	Dotations et participations (4)	292 226,00	297 975,25	0,00	0,00	-5 749,25
74111	Dotation forfaitaire des communes	119 634,00	119 634,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	105 750,00	105 750,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	59 569,00	59 569,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	293,00	293,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 000,00	6 029,25	0,00	0,00	-2 029,25
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	3 904,00	0,00	0,00	-3 904,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	2 980,00	0,00	0,00	0,00	2 980,00
7484	Dotations de recensement	0,00	2 796,00	0,00	0,00	-2 796,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	13 315,00	13 947,94	0,00	0,00	-632,94
752	Revenus des immeubles	11 815,00	12 057,86	0,00	0,00	-242,86
7588	Autres produits divers gestion courante	1 500,00	1 890,08	0,00	0,00	-390,08
	Total des recettes de gestion des services	1 172 939,99	1 205 885,85	0,00	0,00	-32 945,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 400,00	60,00	0,00	0,00	1 340,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 400,00	60,00	0,00	0,00	1 340,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 174 339,99	1 205 945,85	0,00	0,00	-31 605,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	55 210,39	7 997,39			47 213,00
72	Production immobilisée	7 997,39	7 997,39			0,00
77681	Neutralisation des amortissements	47 213,00	0,00			47 213,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		55 210,39	7 997,39			47 213,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).


(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
 Reçu en préfecture le 21/03/2024
 Publié le 
 ID : 031-200077451-20240319-3_CA_2023-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements recus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 031-200077451-20240319-3_CA_2023-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	IV
	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défini de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 031-200077451-20240319-3_CA_2023-DE

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	IV B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
TOTAL GENERAL				0,00	

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non dotés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-3* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-23-1* : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-12 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Abus de confiance.
 332-8-2* : Fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-3* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-4* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-5* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-6* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-5 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-10 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 328, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-S, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75.000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
11/04/2023 -	ADMR		ASSOCIATION	400,00
11/04/2023 -	CLUB 3 EME AGE		ASSOCIATION	400,00
11/04/2023 -	FOYER RURAL			4 000,00
11/04/2023 -	GYM V.		ASSOCIATION	200,00
11/04/2023 -	SOUVENIR Français		ASSOCIATION	100,00
11/04/2023 -	TENNIS		ASSOCIATION	300,00
11/04/2023 -	FOOT CLUB		ASSOCIATION	100,00
11/04/2023 -	RADIO DE LA SAVE		ASSOCIATION	100,00
11/04/2023 -	RESTO DU CUR		ASSOCIATION	100,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)		B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE		B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	-786 325,73	22 588,63
1631	Emprunts obligataires	22 677,27	22 588,63
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	22 230,27	22 141,63
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	447,00	447,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	-809 003,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-809 003,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
22 588,63	49 952,97	0,00	72 541,60
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		125 210,39	109 357,54
Ressources propres externes de l'année (a)		70 000,00	109 357,54
10221		0,00	0,00
10222	FACTVA	20 000,00	12 208,67
10226	Taxe d'aménagement (2)	50 000,00	97 148,87
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		55 210,39	0,00
15...	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28...	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	40 502,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	6 711,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00
31...	Matières premières (et fournitures) (4)	0,00	0,00
33...	En-cours de production de biens (4)	0,00	0,00
35...	Stocks de produits (4)	0,00	0,00
39...	Dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00
59...	Dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 997,39	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	109 357,54	94 967,16	154 181,27	0,00	358 505,97

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	72 541,60
Ressources propres disponibles	358 505,97
Solde	285 964,37
	V = IV - II (5)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC, peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS		IV
IV – ANNEXES		D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/03/2024




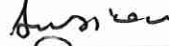





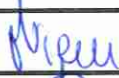




Présenté par Le Maire (1),

A LASSERRE-PRADERE, le 19/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire


A LASSERRE-PRADERE, le 19/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

1 SERNIGUET Hervé	
2 PINEL Valérie	
3 TAUZIN Christian	
4 DE ALMEIDA Victor	
ANSCIEAU Marc	
ARVIN-BEROD James	
BOETSCH Régis	
BOSSART-DUDOUET Sylvie	
DEMBLANS Hélène	
DUBARRY Nadège	
DUCHENE-MARULLAZ Pierre	
DUMAS Christelle	
DUPONT Jacques	
GIACOMONI-VIEU Magali	
GOMEZ Valérie	
GOUNOT Mathieu	
GRIFFOIN Hubert	
IMELHAINE Marion	
IVANEC Sébastien	
LAGRASSE Marie-Josée	



V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	A

MOREAU Muriel	
PAULY Patrice	
REYNARD Sarah	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/03/2024, et de la publication le 19/03/2024
 A LASSERRE-PRADERE, le 19/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

2024-03-004

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 14
Votants : 19
Excusés : 01
Absents : 03
Exclus : /

Date de la convocation :

11/03/2024

Date de l'affichage :

11/03/2024

OBJET :

**Affectation du résultat 2023
commune**

VOTANTS : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance du 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de M. SERNIGUET Hervé

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA
SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEUET,
H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ,
P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS,
S. IVANEC, P. PAULY

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEUET, H.
DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE
ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S
REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine
LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Le Maire présente à l'assemblée les résultats de fonctionnement de
l'exercice 2023. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :
Un excédent de fonctionnement de : **369 390,09 €** et
Un excédent d'investissement de : **136 076,62 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Après avoir examiné le Compte Administratif 2023 statuant sur
l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

A - résultat de l'exercice : + 96 111,99 €
B - Résultat antérieur reporté : + 273 278,10 €
C - Résultat à affecté : + 369 390,09 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :

D - Solde d'exécution d'investissement : - 18 104,65 €
D 001 Report investissement 2021 sur 2022 : + 154 181,27 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement : + 45 014,19 €
Besoin de financement : 0
Résultat : Produit de financement : 136 076,62 €

AFFECTATION :

R1068 Réserve investissement : 0 €
R 002 Report de fonctionnement : + 369 390,09 €
R 001 Report investissement : + 136 076,62 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire,
H. SERNIGUET



2024-03-005

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 14
Votants : 19
Excusés : 01
Absents : 03
Exclus : /

Séance du 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

Date de la convocation :

11/03/2024

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEUET, H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ, P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS, S. IVANEC, P. PAULY

Date de l'affichage :

11/03/2024

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEUET, H. DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S. REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

OBJET :

SDEHG : Rénovation éclairage public : rue du GEX

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public de la rue du Gex – Matériel type « boules » - coordination CCGOT – référence 3AT 160, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante :

Commande P4 GEX

- Le projet devra s'adapter au projet voirie de la CCGOT
- Rénovation du coffret de commande d'éclairage public
- Fourniture et pose du disjoncteur différentiel 300mA sur le départ concerné
- Vérification du bon fonctionnement de l'horloge existante
- Dépose 15 lanterne vétustes SHP 50 et 100 watts
- Depuis le coffret de commande existant, création d'un réseau souterrain d'éclairage public d'environ 380m. (Voir avec CCGOT)
- Fourniture et pose de 15 mats de 4 – 5 mètres de hauteur équipés d'appareils résidentiels à technologie LED 20 watts environ. La puissance et le nombre seront affinés lors de l'étude d'éclairages.
- Fourniture et pose de prises guirlandes un appareil sur deux
- Ensemble RAL 3004
- Température de couleur : 2700K
- Prévoir installation de driver FP
- Arrêté du 27-12-2018 : Typa a
- Pour l'ensemble du projet, l'objectif d'éclairage est porté à la classe M5, ce qui correspond à une voie résidentielle dans laquelle la vitesse est estimée à 30km/h (niveau d'éclairage recherché : 7,5 lux moyen avec une uniformité de 0,4)

Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi, les lanternes ne seront munies d'aucun dispositifs individuels réducteurs de puissance mais l'horloge sera programmée pour effectuer une extinction de nuit de 00h à 6h (à faire valider par la mairie).

Vote :

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

-Pour l'ensemble du projet les lanternes ans (pièces et main-d'œuvre) et les lumières de la fiche CEE.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économie d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 50%, soit **558 €/an**.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	18 189 €
Part SDEHG	46 200 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	52 995 €
	117 384 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimé à environ **5 139 €** sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section fonctionnement du budget communal. Cette dépense sera ainsi intégralement compensée **dès la première année de mise en service par les économies engendrées par la rénovation de l'éclairage public**

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdit

Au registre figurent les signatures des membres présents

Le Maire,
H. SERNIGUET



2024-03-006

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Votants : 19

Excusés : 01

Absents : 03

Exclus : /

Date de la convocation :

11/03/2024

Date de l'affichage :

11/03/2024

OBJET :

**SDEHG : Branchement
De 3 locaux communaux**

Vote :

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Séance du 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEUET, H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ, P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS, S. IVANEC, P. PAULY

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEUET, H. DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S. REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune le 30/05/2023 concernant : **le branchement de 3 locaux communaux**, le SEDHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose du tarif jaune existant
- Fourniture et pose de 2 distributeurs Tri
- Fourniture et mise en place de 3 panneaux de contrôle triphasés

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 796€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (estimation)	2 387€
<hr/>	
Total	5 183€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal après en avoir
présents :

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 031-200077451-20240319-6_SDEHG_3_COMPT-DE

des membres
S²LO

APPROUVE le projet présenté

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdit
Au registre figurent les signatures des membres présents

Le Maire,
H. SERNIGUET



2024-03-007

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Votants : 19

Excusés : 01

Absents : 03

Exclus : /

Date de la convocation :

11/03/2024

Date de l'affichage :

11/03/2024

OBJET :

**Délibération instaurant une
prime pouvoir d'achat**

Vote :

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Séance du **19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEU, H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ, P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS, S. IVANEC, P. PAULY

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEU, H. DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du **27/02/2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale. Elle vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers (article 5 du décret n°2023-1006 du 31/10/2023).

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Article 1 :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime d'achat (à préciser fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € (dans la limite de 300 €)

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
 Reçu en préfecture le 21/03/2024
 Publié le
 ID : 031-200077451-20240319-7_PPA-DE



L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.
 Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
 Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdit

Le Maire,
 H. SERNIGUET



2024-03-008

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Votants : 19

Excusés : 01

Absents : 03

Exclus : /

Date de la convocation :

11/03/2024

Date de l'affichage :

11/03/2024

OBJET :

Recrutement d'agent contractuel de droit public sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Vote :

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LASSERRE-PRADERE**

Séance du **19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 19H00
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

Présents (14) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V. DE ALMEIDA SOARES, C. TAUZIN, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUEUET, H. GRIFFOIN, M. GIACOMONI-VIEU, V. GOMEZ, P. DUCHENE-MARULLAZ, M-J LAGRASSE, C. DUMAS, S. IVANEC, P. PAULY

Procurations (5) : J. ARVIN-BEROD à S. BOSSART-DUDOUEUET, H. DEMBLANS à H. SERNIGUET, M. IMELHAINE à V. DE ALMEIDA, M. ANSCIEAU à P. DUCHENE-MARULLAZ, S. REYNARD à V. GOMEZ,

Excusé(e)(s) (1) : J. DUPONT

Absent(e)(s) (3) : N. DUBARRY, M. MOREAU, M. GOUNOT,

Valérie GOMEZ a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Le Maire,

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1.1°;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :
Débroussaillage et tonte des espaces verts et travaux imprévus

Sur le rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/05/2021 au 30/04/2022 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint technique polyvalent à temps complet ou à temps non complet de 35 heures hebdomadaires

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 031-200077451-20240319-8_ACCROI_TEMP-DE



Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse cedex7 : tel : 05-62-73-57-57, fax : 05-62-73-57-40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdit

Au registre figurent les signatures des membres présents

Le Maire,
H. SERNIGUET

